

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2025**PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2025****OBSERVATIONS GENERALES**

Ce projet de Budget Primitif 2025 est élaboré dans un contexte national conditionné par la loi de finances.

Ce budget intègre les directives et les principes qui ont fait l'objet du débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) tenu en séance du conseil municipal du 06 février dernier, rapport qui reprend, conformément aux obligations de la loi NOTRe, les éléments de réflexion, de détails et de justificatifs pour les points principaux qui ne feront pas l'objet d'une nouvelle reprise dans la présente note.

Ce budget reprend les résultats par anticipation du compte administratif 2024.

Le cumul des sections de fonctionnement et d'investissement représente un budget total de
16 438 082.10 €

L'autofinancement inscrit correspond au besoin de financement des investissements pour l'exercice 2025 soit 300 000 € déjà identifié lors du rapport d'orientation budgétaire.

LES RATIOS :

INFORMATIONS FINANCIERES/RATIOS	VALEURS BUDGET 2024 Population INSEE (7 939)	VALEURS BUDGET 2025 Population INSEE (8 564)	MOYENNES DE LA STRATE (source DGCL 2022)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 494.88 €	1 375.63 €	1 104 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 543.14 €	1 396.20 €	1 246 €
Dépenses d'équipement brut/population	499.26 €	381.09 €	353 €
Encours de la dette/population	668.74 €	620.07 €	780 €
DGF/population	207.08 €	198.86 €	154 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	57.73 %	57.29 %	57.55 %

• **COMPTE DE GESTION 2024**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 845 709.99	14 029 812.87	19 875 522.86
Titres de recette émis (b)	3 727 061.04	13 395 871.00	17 122 932.04
Réductions de titres (c)	1 376.59	102 308.95	103 685.54
Recettes nettes (d = b - c)	3 725 684.45	13 293 562.05	17 019 246.50
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 845 709.99	14 029 812.87	19 975 522.86
Mandats émis (f)	3 366 391.72	13 847 559.24	17 213 950.96
Annulations de mandats (g)	12 079.00	599 897.20	611 976.20
Depenses nettes (h = f - g)	3 354 312.72	13 247 662.04	16 601 974.76
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	371 371.73	45 900.01	417 271.74
(h - d) Déficit			

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	- 626 875.03		371 371.73		-255 503.30
Fonctionnement	516 831.87		45 900.01		562 731.88
TOTAL I	- 110 043.16		417 271.74		307 228.58
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	- 110 043.16		417 271.74		307 228.58

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement d'un montant de 12 365 928 € (*contre 12 767 812.87 € en 2024*) reste stable.

A / RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement à hauteur de 12 365 928 €.

Le détail par chapitre et nature s'établit comme suit :

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
013	Atténuations de charges	35 000,00	40 000,00	40 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	35 000,00	40 000,00	40 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 091 800,00	1 127 700,00	1 127 700,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	7 000,00		
70323	Redevance d'occupation du domaine public	32 000,00		
70328	Autres droits de stationnement et de location	27 000,00		
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	10 500,00		
70632	Redevances et droits des services à caractère de loisirs	144 300,00	99 700,00	99 700,00
7066	Redevances et droits des services à caractère social	108 000,00	130 000,00	130 000,00
7067	Redev. et droits des services périscolaires et d'enseignement	763 000,00	898 000,00	898 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 692 581,00	1 308 730,00	1 308 730,00
73211	Attribution de compensation	625 000,00	625 171,00	625 171,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	137 410,00	138 559,00	138 559,00
7332	Taxe additionnelle aux droits de mutation (transféré au 73123)	400 000,00		
73331	Fonds de solidarité des communes d'Ile-de-France (FSRIF)	530 000,00	545 000,00	545 000,00
731	Fiscalité locale	5 591 400,00	6 256 000,00	6 256 000,00
73111	Impôts directs locaux	5 391 000,00	5 680 000,00	5 680 000,00
73 118	Autres contributions directes	8 000,00	12 000,00	12 000,00
73123	Taxe com add droits mutation		400 000,00	400 000,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	22 400,00	24 000,00	24 000,00
73141	Taxe sur l'électricité		140 000,00	140 000,00
731421	TICPE – LRL (transféré au 73141)	160 000,00		
7318	Autres fiscalités locales	10 000,00		
74	Dotations et participations	3 963 600,00	3 162 500,00	3 162 500,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	1 315 000,00	1 330 000,00	1 330 000,00
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	163 000,00	163 000,00	163 000,00
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	214 000,00	210 000,00	210 000,00
744	FCTVA	35 000,00	35 000,00	35 000,00
74712	Participations Etat - Emplois d'avenir	15 000,00		
74718	Participations Etat - Autres	60 000,00	20 000,00	20 000,00
7472	Participations régions	28 000,00		
7473	Participations départements	50 600,00		
747888	Autres	1 005 000,00	1 264 500	1 264 500,00

74833	Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	43 000.00	43 000,00	43 000,00
74836	Attribution du fonds départ. de péréquation de la TP	95 000,00	85 000,00	85 000,00
7485	Dotations pour les titres sécurisés		9 000,00	9 000,00
74888	Autres attributions et participations	1 000 000.00		
75	Autres produits de gestion courante	63 600,00	62 165.63	62 165.63
752	Revenus des immeubles	15 000.00	29 300.00	29 600.00
756	Libéralités reçues	10 000.00		
75813	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	28 500.00	25 000,00	25 000,00
75888	Autres produits divers de gestion courante	10 100,00	7 865.63	7 865.63
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)		12 437 981.00	11 957 095.63	11 957 095.63
76	Produits financiers (b)			
77	Produits spécifiques (c)			
78	Reprise d'amortissements			
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		12 437 981.00	11 957 095.63	11 957 095.63
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0.00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		12 437 981.00	11 957 095.63	11 957 095.63

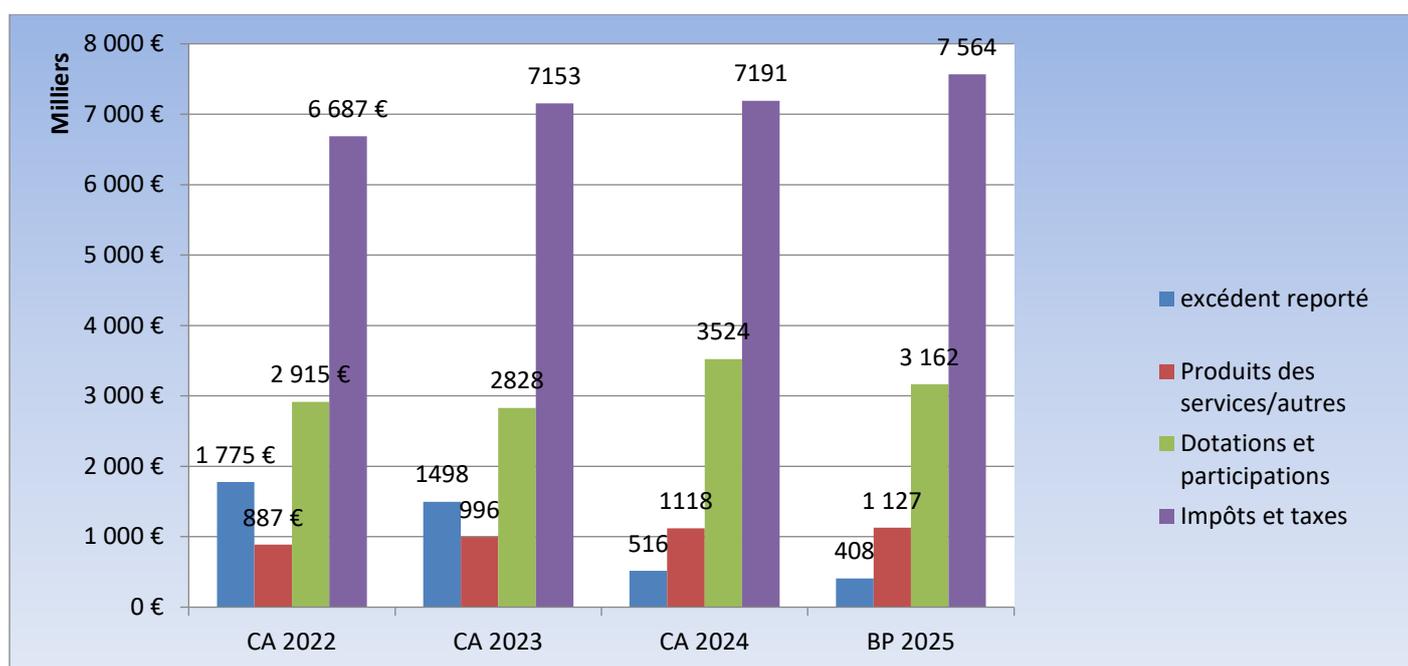
RESTES A REALISER 2023	0,00
-------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	408 832.37
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 365 928.00
--	----------------------



□ **Les impôts directs et taxes (Chapitres 73 et 731) sont estimés à 7 564 730 €** contre 7 283 981 € pour le BP 2024

a) Les taxes locales s'élèvent à 5 680 000 €

Le coefficient correcteur reste de 1,44 appliqué au produit de la taxe foncière communale après réforme pour compenser la perte de la taxe d'habitation, L'évolution des recettes fiscales dépend essentiellement de la fiscalité directe (TH, TFB, TFNB). La progression des bases fiscales est liée au taux de revalorisation forfaitaire voté en loi de finances et au volume de bases nouvelles arrivées sur la commune.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties est l'addition du taux communal 22.47 % et du taux départemental 17.18 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties = 39.65 %.

b) La prévision de l'attribution de Compensation (A.C.) s'élève à 625 171 euros pour 2025. Depuis l'entrée à la communauté d'agglomération l'AC a diminué suivant les différents transferts de compétences intervenus (Eclairage public, sorties piscine, assainissement etc...)

c) La Dotation de Solidarité Communautaire (D.S.C.) a été maintenue à 138 559 € pour 2025.

(en k€)	2020	2021	2022	2023	2024	2025
AC	625	625	625	625	625	625
DSC	124	124	130	130	137	138

Parmi les autres recettes fiscales,

- La Ville perçoit en plus de la taxe sur l'électricité depuis 2023 soit un montant global de 140 K€. Quant aux droits de mutation, on a noté un net recul depuis 2023 du fait de la hausse des taux jusqu'en janvier 2025 ainsi que le ralentissement des constructions dans le neuf causé par le coût des matériaux.

Détail du chapitre 73 – Recettes fiscales :

(en K€)	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
Contributions directes	3 960	4 116	4 336	4 466	5 314	5 391	5 680
Autres impôts locaux	12	9	10	10	12	10	12
Taxes sur les pylônes	19	20	20	20	22	22	24
Taxe électricité	60	59	62	63	157	160	140
FSRIF	419	514	514	514	529	530	545
Droits de mutation	356	377	462	489	353	400	400
A.C	620	625	625	625	625	625	625

D.S.C	122	124	130	130	137	137	138
-------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

➤ **Les dotations et participations (Chapitre 74) passent à 3 162 500 € en 2025 contre 3 963 600 € en 2024.** C'est un chapitre qui fluctue d'une année à l'autre suivant les participations et dotations versées par les différents financeurs. En 2024 avait été inscrite l'avance sur boni pour le traité de concession. Les subventions de la CAF restent du fait de l'octroi de bonus territoire dans le cadre de la CTG et des appels à projets. Nous ne bénéficions plus de la participation de l'Etat pour l'application du tarif à 1€ de la tranche la plus faible pour la restauration scolaire soit une part de 45 000 €.

(en K€)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DGF	1 214	1 235	1 255	1 270	1 288	1 315	1 330
Dotation de Solidarité Rurale	104	109	115	115	122	163	163
Dotation Nationale de Péréquation	143	158	187	187	220	214	210

➤ **Les produits des services (Chapitre 70), s'élèvent à 1 127 700 € contre 1 091 800 € en 2024.** La fréquentation des services est en augmentation tant sur la restauration scolaire, le périscolaire, l'accueil de loisirs et la petite enfance d'où un impact budgétaire positif en 2025.

➤ **Les autres produits de gestion courante (Chapitre 75), s'élèvent à 62 165.63 €**

Ce chapitre regroupe les redevances payées par les concessionnaires ainsi que les revenus des immeubles. Le montant inscrit pour les loyers est en hausse du fait de la location du local commercial place de la gare.

B / LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **12 365 928 €**



Les orientations politiques ont été présentées dans le rapport d'orientation budgétaire pour 2025 lors du conseil municipal du 06 février dernier.

Depuis le début du mandat, l'action municipale a été menée dans un contexte peu ordinaire :

une pandémie mondiale, une récession sans précédent, une stabilisation des prix à des niveaux élevés suite à une inflation généralisée, des guerres aux portes de l'Europe et au Proche-Orient, le tout sur fond de crises climatiques croissantes et de plus en plus fréquentes.

Grâce à sa bonne gestion, la Ville de Bessancourt a réussi à traverser les réductions de dotations de cette dernière décennie, et s'apprête à affronter les coupes annoncées sur son budget. Structurellement, la commune a peu de marges de manœuvre fiscale et son budget dispose d'un faible taux d'épargne. Mais elle doit répondre à un besoin de service public fort.

Pour 2025, la collectivité va tenir ses engagements :

- maintenir le budget de l'éducation,
- maintenir les subventions aux associations,
- contenir ses charges à caractère général, en continuant d'absorber l'inflation toujours existante,
- proposer une restauration scolaire de qualité avec la création du SIRCEB au 01^{er} septembre 2025,
- poursuivre sa maîtrise de la masse salariale malgré l'augmentation de 4 points de cotisation employeur pour la CNRACL qui engendre une charge importante à absorber,
- développer le partenariat pour offrir plus de services publics comme la convention signée en juin prochain avec l'association CRESCENDO qui financera la construction de la maison des 1 000 1ers jours, soit 24 berceaux.

Ces dépenses s'établissent comme suit par chapitre et nature :

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
011	Charges à caractère général	3 671 662.00	3 304 783.00	3 304 783
6042	Achats de prestations de services (sauf terrains à aménager)	979 888.00	697 200.00	697 200.00
60611	Fournitures non stockables - Eau et assainissement	47 000.00	50 600.00	50 600.00
60612	Fournitures non stockables - Energie - Electricité	160 000.00	140 000.00	140 000.00
60621	Fournitures non stockées - Combustibles	1 000,00	2 100.00	2 100,00
60622	Fournitures non stockées - Carburants	30 000,00	20 000,00	20 000,00
60623	Fournitures non stockées - Alimentation	19 108.00	23 925.00	23 925.00
60628	Fournitures non stockées - Autres fournitures non stockées	65 341.00	94 695.00	94 695.00
60631	Fournitures non stockées - Fournitures d'entretien	41 800.00	61 250.00	61 250.00
60632	Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	84 424,00	94 490.00	94 490.00
60633	Fournitures non stockées - Fournitures de voirie	15 000,00	15 000.00	15 000.00
60636	Fournitures non stockées - Habillement et vêtements de travail	22 400,00	11 500.00	11 500.00
6064	Fournitures non stockées - Fournitures administratives	15 074,00	13 273.00	13 273.00
6065	Fournitures non stockées - Livres, disques, cassettes...	16 500,00	15 000.00	15 000.00
6067	Fournitures non stockées - Fournitures scolaires	33 300,00	34 110.00	34 110.00
611	Contrats de prestations de services	100 000,00	100 000.00	100 000.00
6132	Locations immobilières	61 413,00	80 100.00	80 100.00
61351	Locations matériel roulant	44 000,00	18 400.00	18 400.00
61358	Autres locations mobilières	93 000,00	68 850.00	68 850.00
614	Charges locatives et de copropriété	2 624,00	2 500.00	2 500.00
61521	Entretien et réparations sur terrains	0,00	15 000.00	15 000.00
615221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	156 800,00	107 000.00	107 000.00
615228	Entretien et réparations sur autres bâtiments	0,00	1 300.00	1 300.00
615231	Entretien et réparations sur voiries	188 000,00	190 000.00	190 000.00
615232	Entretien et réparations sur réseaux	35 000,00	35 000.00	35 000.00
61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	15 000,00	20 000.00	20 000.00
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	22 000,00	21 500.00	21 500.00
6156	Maintenance	303 631,00	315 898.00	315 898.00
6161	Primes d'assurances multirisques	48 000,00	56 500.00	56 500.00
617	Etudes et recherches	10 000,00	16 000.00	16 000.00
6182	Documentation générale et technique	11 995,00	10 330.00	10 330.00
6184	Versements à des organismes de formation	44 000,00	25 000.00	25 000.00
6188	Autres frais divers	569 808,00	555 332.00	555 332.00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	10 000,00	250	250
62268	Autres honoraires, conseils..	20 000,00	25 000.00	25 000.00
6227	Frais d'actes et de contentieux	40 000,00	2 600.00	2 600.00

6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	22 485,00	13 890,00	13 890,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00	1 300,00	1 300,00
6232	Fêtes et cérémonies	119 850,00	105 000,00	105 000,00
6236	Catalogues et imprimés et publications (transféré au 6238 article supprimé)	28 113,00	0	0
6237	Publications	19 536,00	20 000,00	20 000,00
6238	Publicité, publications, relations publiques - Divers	50,00	24 500,00	24 500,00
6247	Transports collectifs du personnel (transféré au 6248 article supprimé)	45 500,00		
6248	Divers		73 900,00	73 900,00
6251	Voyages, déplacements et missions	2 500,00	3 500,00	3 500,00
6261	Frais d'affranchissement	18 000,00	26 100,00	26 100,00
6262	Frais de télécommunications	48 000,00	48 000,00	48 000,00
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00		
6282	Frais de gardiennage	500,00	500	500
6283	Frais de nettoyage des locaux	50 000,00	15 000,00	15 000,00
63512	Taxes foncières	29 407,00	30 000,00	30 000,00
63513	Autres impôts locaux	80,00	90	90
6354	Droits d'enregistrement		2 800,00	2 800,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	200,00		
6358	Autres droits (transféré au 6354 article supprimé)	2 700,00		
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	1 750,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés	7 061 668,40	6 749 250,00	6 749 250
6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement	50 000,00	30 000,00	30 000,00
6218	Autre personnel extérieur	15 000,00	63 600,00	63 600,00
6331	Versement mobilité	80 426,15	76 000,00	76 000,00

6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	21 074,00	20 300,00	20 300,00
6336	Cotisations au CNFPT et au CDGFPT	68 922,64	68 300,00	68 300,00
64111	Personnel titulaire - Rémunération principale	1 809 759,00	1 562 250,00	1 562 250,00
64112	Personnel titulaire - SFT et indemnité de résidence	114 116,00	73 700,00	73 700,00
64113	NBI tit	20 000,00	18 900,00	18 900,00
64118	Personnel titulaire - Autres indemnités	581 759,00	527 900,00	527 900,00
64121	Rémunération principale		63 000,00	63 000,00
64128	Autre indemnité		17 000,00	17 000,00
64131	Personnel non titulaire - Rémunérations	1 367 037,00	1 712 700,00	1 712 700,00
64132	SFT indemnité résidence		58 950,00	58 950,00
64138	Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	1 030 109,61	438 300,00	438 300,00
64168	Autres emplois aidés	172 682,00	34 000,00	34 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	5 500,00	5 500,00	5 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	762 995,00	969 000,00	969 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	620 303,00	626 208,00	626 208,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	69 536,00	94 100,00	94 100,00

6455	Cotisations pour assurance du personnel	196 343,00	205 450,00	205 450,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	59 649,00	69 032,00	69 032,00
6472	Prestations familiales directes	2 785,00		
6475	Médecine du travail, pharmacie	7 000,00	15 000,00	15 000,00
6488	Autres	6 672,00		
014	Atténuations de produits	489 000,00	461 000,00	461 000,00
739118	Autres reversements et restitutions sur contributions directes	28 000,00		
739221	FNGIR	461 000,00	461 000,00	461 000,00
65	Autres charges de gestion courante	669 833.23	1 107 110.00	1 107 110.00
65311	Indemnités de fonction (élus)	121 430,00	116 000,00	116 000,00
65313	Cotisations de retraite (élus)	6 740,00	7 000,00	7 000,00
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale (élus)	9 224,00	10 000,00	10 000,00
65315	Formation (élus)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6553	Service d'incendie	120 000,00	126 000,00	126 000,00
657363	Subventions de fonctionnement CCAS/CIAS	257 375,23	300 000,00	300 000,00
65748	Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	94 564,00	94 120,00	94 120,00
65888	Autres charges diverses de gestion courante	40 500,00	32 990,00	32 990,00
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	11 892 163.63	11 622.143.00	11 622 143.00
66	Charges financières (b)	167 536.24	158 785.00	158 785.00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	148 000,00	138 000,00	138 000,00
661121	Montant des ICNE de l'exercice	30 049,04	30 539,00	30 539,00
661122	Montant des ICNE de l'exercice N-1	-34 512,80	- 31 454,00	- 31 454,00
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	24 000,00	20 000,00	20 000,00
6688	Autres		1 700,00	1 700,00
67	Charges spécifiques (c)	29 000.00		
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	29 000,00		
68	Dotations aux provisions et dépréciations (d)	20 000,00		
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	20 000,00		
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	12 108 699.87	11 780 928.00	11 780 928.00
023	Virement à la section d'investissement	378 000.00	300 000.00	300 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	400 000.00	285 000.00	285 000.00
6811	Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	400 000,00	285 000,00	285 000,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	778 000.00	585 000.00	585 000.00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	12 886 699.87	12 365 928.00	12 365 928.00

Les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 3 304 783 contre 3 671 662 € en 2024. Une diminution d'environ 10% sur les charges à caractère général.

La Ville dans un contexte économique et politique tendu recherche systématiquement l'optimisation de ses dépenses tout en conservant le même niveau de service rendu à la population.

- La création du SIRCEB pour la restauration scolaire avec la Ville d'Ermont permet de contenir les dépenses et d'améliorer sans aucune mesure la qualité des repas qui seront servis dans nos écoles. Cela se traduit par une baisse de 6042 d'environ 180 000 € où sont inscrits les crédits du marché avec la Sogérés qui prendra fin au 31 juillet prochain. Les écritures liées au syndicat se retrouveront au chapitre 65 dans le cadre d'une contribution au syndicat pour participer aux charges de fonctionnement soit 401 000 € qui correspondent au reversement de nos recettes issues de la facturation des repas aux familles pour environ 270 000 € et 131 000 € pour les frais de fonctionnement (charges à caractère général et charges de personnel transféré). Cette évaluation a été établie sur les 4 derniers mois de l'année, le démarrage étant au 01^{er} septembre 2025.
- La Ville a également fait le choix de la qualité en généralisant le passage en régie du ménage sur les bâtiments administratifs soit une hausse de l'article 60631 de 20 000 € relatif aux produits d'entretien et une baisse de 35 000 € sur l'article 6283 correspondant à l'entreprise avec laquelle nous avons un marché. Reste sur cet article le nettoyage des vitres.
- Dans le cadre de sa politique de verdissement de sa flotte automobiles, la Ville a fait le choix d'acquérir des véhicules électriques fin 2024 diminuant ainsi les véhicules thermiques qui étaient en location soit un gain d'environ 30 000 €.
- La Ville a été l'objet de plusieurs attaques injustifiées et toutes rejetées par le tribunal en lien avec le projet du Centre bourg engendrant malheureusement un coût important pour les honoraires d'avocats en 2024. Sur 2025 ce sera donc une économie de 38 000 €.
- La Ville, a pu diminuer les prestations externalisées comme l'entretien des espaces verts des complexes sportifs effectué par nos gardiens, le ménage de tous les bâtiments en régie. Une réflexion est en cours pour passer également en régie le balayage des rues ainsi que l'entretien de la voirie.

CULTURE

Le dispositif 100% EAC reste maintenu malgré le fait que la Ville ne perçoit plus de subvention de la Région. Ce projet artistique est une belle collaboration avec les enseignants des écoles. Nous avons élargi ce dispositif à 3 classes de maternelles depuis la rentrée 2024 soit 1 classe par école ainsi que 2 classes du collège. Il y a également 2 classes élémentaires. Le périscolaire a été sollicité dans le cadre du 100% EAC avec des ateliers proposés en direction de l'équipe d'animation. Un concert en mai présentera les œuvres réalisées par les enfants.

Dans la recherche de contenir les coûts, un choix assumé de diminuer pour cette année la programmation en rationalisant certains événements comme l'inauguration du centre bourg le 21 juin qui accueillera également la fête de la musique et la déambulation de la fête Marc Steekar. Toutes les activités municipales ont pu être maintenues théâtre, musique, art plastique, cirque, tout comme le dispositif DEMOS.

JEUNESSE

Mise en place dès septembre du service jeunesse financé par la CAF. Un projet de territoire sera présenté au conseil de juin pour définir les orientations en direction de la jeunesse. L'ambition est de faciliter l'accès à des lieux déjà existants pour favoriser les échanges et les collaborations entre jeunes, encourageant, la découverte, la création et les apprentissages, en particulier via les outils numériques comme au FabLab, qui est aujourd'hui animé par un animateur dédié. Nous avons également recruté un éducateur des APS qui aura pour mission d'animer des séances sportives au gymnase Maubuisson en direction des jeunes, le vendredi de 16H à 19H à partir de septembre 2025. Il y aura également une salle dédiée aux jeux et aux échanges avec un animateur. L'idée est de permettre aux jeunes de 12 à 17 ans de se rencontrer en dehors du collège et d'apprendre à se connaître.

Les stages sportifs continueront à chaque vacance scolaire et des activités seront aussi proposées en juillet dès la dernière semaine d'école par un stage nautique. Des actions citoyennes doivent être proposées comme des chantiers jeunes dans nos services municipaux pour participer à la vie locale tout en montant un projet de loisirs.

EDUCATION

L'éducation étant une priorité forte des élus, le budget du secteur éducatif a été reconduit et même augmenté compte tenu du nouveau coût des transports piscine et du nombre d'heures plus important des classes orchestre. Pour rappel plus de 24% du budget est consacré à l'éducation. Les accueils de loisirs, comme depuis 2 années, préparent avec les enfants, tout au long de l'année scolaire, sur les temps périscolaires le spectacle prévu mi-mai. Un gardien des écoles assure l'entretien courant des écoles. Il répond aux demandes des directions et assure le suivi des interventions des entreprises. Il vérifie la fermeture les soirs de nos établissements qui sont sous alarme.

Nous avons renforcé les études dirigées dispensées par des enseignants des écoles volontaires et rémunérés par la Ville. Elles sont organisées les lundis, mardis et jeudis de 16H à 18H. Pour une qualité

d'accompagnement, les études sont limitées à 15 enfants par enseignant. La répartition est laissée à l'appréciation des enseignants.

Les classes de découvertes sont également reconduites avec un budget d'environ 95 000 € pour les 3 écoles. Reconduction du séjour hiver et 2 mini séjours pour l'été organisés et encadrés par un directeur et les animateurs de la Ville.

Les frais de cars pour les transports piscine sont plus importants. Cela s'explique par le fait que tous les niveaux bénéficient depuis septembre 2024 de créneaux pour la piscine. Auparavant le niveau CM1 n'y accédait pas. C'est la volonté municipale de permettre aux enfants de savoir nager parfaitement en fin de cycle. En outre, la société Lacroix ne propose plus les transports pour la piscine ; seule la compagnie Grisel a répondu avec des tarifs plus élevés. Pour la rentrée prochaine, nous allons prospecter plus largement pour trouver une compagnie moins chère.

Les jardins pédagogiques avec des poulaillers ont été mis en place grâce à notre partenaire qui anime également des ateliers sur les thèmes de la nature et de l'environnement. Les enfants peuvent ainsi apprendre à planter des graines, des bulbes, des légumes et fruits puis de suivre tout au long de l'année le cycle de vie des plantations, de la poule et de récolter les fruits et légumes.

Toutes ces actions s'inscrivent dans le cadre du PEDT, renouvelé en 2024 et qui se décline autour de 4 thématiques

- Améliorer le bien être des enfants au quotidien
- Faciliter les transitions entre les âges
- Promouvoir l'émergence d'une culture citoyenne, sportive et artistique
- Faire une communauté éducative

SPORT

Même avec la fin des JO, le service des sports continue en direction des enfants des écoles à proposer le CROSS scolaire, la semaine olympique, les olympiades avec le Val Parisis, la fête du rugby en collaboration avec 6 communes, l'Éducation Nationale et le club de rugby de Franconville. Nos 2 éducateurs proposent des cycles d'apprentissage d'une vingtaine d'activités en lien avec les projets des écoles élémentaires soit 1 heure de sport par classe durant un cycle de 7 à 8 séances.

Cette année le sport sera mis à l'honneur notamment dans les écoles avec le MCDD qui lui sera consacré et qui s'achèvera avec une course dédiée à la lutte contre le cancer du sein pour octobre rose.

SANTE

Nous pouvons saluer le travail de l'adjointe à la santé et de l'adjoint à l'aménagement du territoire qui ont permis l'aboutissement de la création de la maison de santé qui verra dès la fin du 1^{er} trimestre 2026

l'installation de médecins répondant ainsi aux besoins de la population. En attendant ce secteur continue de proposer des bus médicaux pour des dépistages et d'autres actions de prévention au cours de l'année.

CADRE DE VIE

Le service technique effectue le suivi des différentes entreprises intervenantes sur la Ville suivant les marchés publics passés comme pour le balayage des rues, les travaux d'entretien dans les bâtiments, l'élagage des arbres, la maintenance des équipements de chauffage. Le suivi des concessionnaires eau, électricité et le lien avec la communauté d'agglomération du Val Parisien suivant les compétences transférées comme l'éclairage public.

En outre, une équipe d'agents des espaces verts et du cadre de vie assurent au quotidien la propreté urbaine avec le changement de tous les sacs poubelles des corbeilles de la ville, le ramassage des encombrants que les administrés laissent autour des BAV et trottoirs de la ville, le nettoyage à pied des rues avec l'aspirateur de voirie et les pinces, le désherbage régulier des caniveaux.

SOLIDARITE

Les besoins sociaux de nos concitoyens sont une priorité pour la municipalité.

En fin d'année 2024, le pôle Solidarités a été transféré au sein du quartier des Brosses et Malais dans des locaux rénovés et modernisés. Ils permettent d'accueillir les administrés dans un espace fonctionnel et dans un cadre propice à la prise en charge.

Des permanences d'accueil seront organisées en mairie et à l'éco-quartier afin de permettre aux habitants d'accéder facilement aux services du CCAS et du logement.

Le logement est un service qui restera rattaché à la commune. Le bureau de ce service reste dans les locaux du CCAS, au sein du pôle Solidarités. Ce partage d'espace permet de mieux aborder les situations complexes.

L'installation du CCAS aux Brosses et Malais va également permettre de consolider et/ou développer les partenariats avec les acteurs sociaux et éducatifs déjà présents dans ce quartier.

Concernant le volet sénior, le coordinateur des projets seniors proposera un programme d'animations variées comme des ateliers de sécurité, de prévention (à la chute, d'équilibre en mouvement, de mémoire etc...), éducatifs (mieux consommer, impôt, logement etc), semaine bleue, repas des seniors à l'occasion des vœux qui se sont déroulés fin janvier.

Le travail inter-services sera renforcé afin de proposer plus d'actions intergénérationnelles.

L'analyse des besoins sociaux réalisée en 2024 a permis de décliner des axes de travail :

- Amplifier le soutien aux familles, aux personnes isolées et personnes âgées économiquement fragilisées en renforçant l'accueil, l'écoute et l'accompagnement.
- Entretenir et/ou améliorer la relation avec les institutions publiques et privées
- Maintenir et développer des actions et services en direction des personnes fragiles de la commune.

Le marché du service de portage à domicile sera renouvelé en 2025.

SECURITE

Les agents de la police municipale oeuvrent au quotidien pour la tranquillité publique.

Prévention et lutte contre la délinquance : patrouilles, surveillance, collaboration avec la gendarmerie de l'air, la police nationale et la police municipale mutualisée, vidéo protection en lien avec le CSU, café police/population, opération tranquillité vacances.

Sécurisation des espaces publics : des actions de prévention dans les parcs, écoles, quartiers.

Interventions en matière de sécurité routière : contrôle de la circulation, prévention des accidents, lutte contre l'insécurité routière, contrôle du stationnement, verbalisation.

Gestion des événements : sécurisation des événements publics, présence sur le nouveau marché les jeudis.

ENVIRONNEMENT

L'environnement étant l'affaire de tous, un travail en transversalité s'opère avec l'ensemble des services de la Ville.

Le service environnement assure le lien avec le syndicat Tri Action pour la collecte des déchets, leur recyclage et leur valorisation.

Dans le cadre de l'éducation et la sensibilisation à la gestion des déchets, un programme de sensibilisation auprès des habitants, campagnes de communication, partenariats avec les écoles va être déployé.

Des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement menées auprès des écoles, pour les sensibiliser à la protection de l'environnement et aux bonnes pratiques écologiques.

Les espaces verts créés dans l'éco quartier et le centre Bourg ont permis de favoriser la biodiversité. Il y aura également des actions pour préserver et favoriser la biodiversité (plantation d'espèces locales, lutte contre les espèces envahissantes, création de zones protégées).

Concernant les espaces verts, leur entretien est à la fois effectué en régie et par une entreprise selon les besoins. Un plan d'entretien et de fleurissement sont en cours d'élaboration. L'entretien des espaces verts est écologique. Pour le Centre Bourg nous testons le zéro déchets verts en mettant du paillage au niveau des massifs ce qui permet de laisser sur place les déchets végétaux. Les animaux participent également à l'entretien de nos espaces comme dans le parc du château ou dans l'éco quartier des Meuniers.

L'engagement de la Ville à la transition écologique a permis de développer des projets d'aménagements durables comme la zone piétonne en centre Bourg, la promotion de la mobilité douce avec la jonction de la piste cyclable Bessancourt/Taverny en 2025, le pôle agricole de proximité pour lequel un chargé de mission a été recruté et des études de sol vont être réalisées.

➤ **Les charges de personnel (Chapitre 012) sont prévues pour un montant de 6 749 250 €.** En baisse liée au transfert du personnel de la restauration au syndicat intercommunal pour la restauration collective d'Ermont et Bessancourt environ 215 000 € (salaires de septembre à décembre). De plus l'accent est mis sur la formation dont un nouveau plan triennal sera présenté au conseil de juin prochain. Entrent également en compte, comme habituellement dans les crédits budgétés, le Glissement Vieillesse Technicité

(GVT), les nouvelles dispositions statutaires pour certaines catégories et l'écart entre les entrées et les sorties. Les charges de personnel correspondent à un effectif budgétaire prévisionnel de 154 en ETP d'emplois permanents et non permanents. Le ratio des dépenses de personnel s'élève à 57.29 % des Dépenses Réelles de Fonctionnement.

➤ **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) et charges exceptionnelles représentent 1 107 110.00 € en 2025 contre 669 833.23 € en 2024**

Le chapitre 65 regroupe :

- les dépenses liées aux indemnités des élus ainsi que leur formation. C'est la même enveloppe de 10 000 € qui a été inscrite pour les frais de formation des élus. Cette enveloppe déterminée lors du vote du règlement intérieur en juillet 2020 a été fixée à 10 000 € soit 9% du montant total des indemnités. Le seuil étant de 2%. Concernant le report de crédits, il n'a pas lieu d'être car il ne s'applique qu'avec une double limite. D'une part, conformément à l'article L. 2123-14 du CGCT, ce report ne peut être envisagé au-delà de l'année au cours de laquelle intervient le renouvellement de l'assemblée délibérante. D'autre part, le report de crédits de l'exercice antérieur ne saurait conduire à remettre en cause l'équilibre réel du budget au sens de l'article L. 1612-4 du CGCT qui prévoit que la section de fonctionnement est votée en équilibre. Il n'est donc autorisé qu'à due concurrence d'un montant qui permet le respect des règles d'équilibre (réponse ministérielle publiée au JO du Sénat le 18/08/2023).
- La subvention de fonctionnement au CCAS portée à 300 000 €.
- La participation au fonctionnement du centre de secours soit 126 000 € en nette augmentation depuis 3 ans en lien avec l'inflation. A noter, que la Ville entretient d'excellents rapports avec le SDIS ce qui permet par exemple des interventions dans nos écoles et MDPE pour les exercices de sécurité et d'incendie mais également leur participation lors d'évènements et très prochainement des sessions en direction des agents de la Ville pour apprendre les gestes qui sauvent.
- La participation aux frais de fonctionnement du SIRCEB pour 401 000 €.

- Les subventions aux associations ou établissements attribuées selon la liste ci-dessous :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2025
---------------------	-----------------------------

ASSOCIATIONS CULTURELLES	
LES BISOUDOUX	860 €
ACPG/CATM/TOE	300 €
ASSOCIATION DES FAMILLES	2 000 €
Les AMIS DE BESSANCOURT	300 €
ASSOCIATION LES JARDINS COURTOIS	200 €
ASSOCIATIONS EN DIRECTION DU PERSONNEL COMMUNAL	
ASSOCIATION DU PERSONNEL	5 000 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES	
AS COLLEGE MAUBUISSON	2 500 €
AS COLLEGE MAUBUISSON (Séjour APPN)	900 €
COLLEGE MAUBUISSON TRANSPORT PISCINE	6 000 €
BADMINTON CLUB DE BESSANCOURT	1 200 €
BASKET BALL BESSANCOURT + DELIB DEC 2024	4 000 €
CC TAVERNY ATHLETISME	500 €
CC TAVERNY FOOTBALL	4 000 €
FB2M HANDBALL	5 000 €
OLYMPIQUE CYCLISTE VAL-D'OISE	800 €
OLYMPIQUE CYCLISTE VAL-D'OISE (challenge Clément Lebras)	3 800 €
PETANQUE DE BESSANCOURT	1 500 €
RANDORI CLUB DE BESSANCOURT	1 500 €
STUDIO'FIT	4 500 €
TENNIS CLUB DE BESSANCOURT	2 500 €
TENNIS DE TABLE DE BESSANCOURT	2 500 €
TAVERNY SPORTS NAUTIQUES 95	1 200 €
VOLLEY BALL TAVERNY/ST LEU	1 500 €
ASSOCIATIONS SECTEUR EDUCATIF	
OCCE ECOLE PRIMAIRE LAMARTINE	13 648 €
OCCE ECOLE PRIMAIRE SIMONE VEIL	14 112 €
OCCE ECOLE MATERNELLE ST EXUPERY	5 878 €
OCCE ECOLE PRIMAIRE ST EXUPERY	9 982 €
APE ST EXUPERY	400 €
FCPE	1 000 €
UPE BESSANCOURT	400 €

- **Les charges financières (chapitre 66) représentent 158 785 €**
- **Les atténuations de produits (chapitre 014) s'élèvent à 461 000 €, et comprennent le FNGIR**
- **Les opérations d'ordre comprennent :**

042 : la dotation aux amortissements pour 285 000 euros, à noter que c'est une provision car selon la nouvelle nomenclature M57 les amortissements sont comptabilisés au prorata temporis.

023 : le virement à la section d'investissement servant au financement des investissements pour 300 000€.

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'élève à **4 072 154.10 €**.

En section d'investissement, certaines dépenses seront votées par opération.

A / RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les **recettes d'investissement** s'établissent à **4 072 154.10 €** suivant le détail par chapitre et article ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				
Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 393 096.79	375 000.00	375 000.00
1322	Subv. non transf. Régions	989 017.79	200 000.00	200 000.00
1323	Subv. non transf. Départements	735 654.00	175 000.00	175 000.00
13362	Fonds équip. amort. - Dotation soutien à l'investissement local	541 950.00		
13461	Fonds équip. non amort. - Dot. équipement territoires ruraux	7 350.00		
13462	Dotation soutien investissement local	109 125.00		
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	700 000,00	500 000.00	500 000.00
1641	Emprunts en euros	700 000,00	500 000.00	500 000.00
Total des recettes d'équipement		3 093 096.79	875 000.00	875 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	719 533.20	540 000.00	540 000.00
10222	FCTVA	339 533.20	360 000.00	360 000.00
10226	Taxe d'aménagement	380 000.00	180 000.00	180 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées (165)		13 000.00	13 000.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 160 000,00	660 000.00	660 000.00

Total des recettes financières		1 879 533.20	1 213 000.00	1 213 000.00
TOTAL RECETTES REELLES		4 972 629.99	2 088 000.00	2 088 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	378 000.00	300 000.00	300 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	400 000,00	285 000.00	285 000.00
2802	Amort. frais études, élabor., modif et révis. doc d'urbanisme	4 000,00		
28031	Amort. frais d'études	87 000,00	8 000.00	8 000.00
28041412	Amort. subv. com. GFP - Bâtiments et installations	2 000,00	1 100.00	1 100.00
2804412	Amort. Sub nature org public		25 000.00	25 000.00
2805	Amort. concessions et droits similaires, brevets, licences, ..	15 000,00	7 000.00	7 000.00
28121	Amort. plantations d'arbres et d'arbustes	500,00		
28128	Amort. autres agencements et aménagements de terrains	34 000,00	38 000.00	38 000.00
28152	Amort. installations de voirie	35 000,00	24 500.00	24 500.00
281531	Reseaux d adduction d eau	2 000,00	2 100.00	2 100.00
281534	Amort. réseaux d'électrification	2 500,00	3 500.00	3 500.00
281568	Amort. autre matériel et outillage incendie et défense civile	18 000,00	18 000.00	18 000.00
2817831	Amort. matériel informatique scolaire		5 300.00	5 300.00
281828	Amort. autres matériels de transport	28 000,00	13 800.00	13 800.00
281831	Amort. matériel informatique scolaire		4 200.00	4 200.00
281838	Amort. autre matériel informatique	50 000,00	15 000.00	15 000.00
281841	Amort. matériel de bureau et mobilier scolaire	1 000,00	1 000.00	1 000.00
281848	Amort. autres matériels de bureau et mobiliers	44 000,00	40 000.00	40 000.00
28188	Amort. autres	77 000,00	77 000.00	77 000.00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		778 000.00	585 000.00	585 000.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		5 750 629.99	2 673 000.00	2 673 000.00

RESTES A REALISER 2024	1 245 254.59
AFFECTATION COMPTE 1068	153 899.51
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 072 154.10

⇒ **Des recettes réelles pour 2 088 000 euros**

➤ **Chapitre 10 les dotations 540 000.00 euros**

Le FCTVA se maintient car calculé sur dépenses du CA 2023. La taxe d'aménagement a été minorée et sera réajustée en fonction de ce qui sera réellement perçu. Normalement nous devrions percevoir le

second versement de la TA pour les parkings dans le cadre de la requalification des Brosses et Malais ainsi que la construction des logements d'Antin résidences.

Chapitre 13 subventions pour lequel sont inscrits 375 000 €

1322 : Région

Subvention contrat d'Aménagement Régional requalification Grande Rue devant la mairie: 200 000 €.

1323 : Département

Subvention Contrat Aménagement Régional pour la requalification de la Grande Rue devant la mairie :
175 000 €.

➤ **Chapitre 16 recours à l'emprunt pour lequel sont inscrits 500 000 €**

La baisse des taux s'amorce progressivement avec des taux autour de 3%. Le recours à l'emprunt reste très modéré puisque la Ville reste en dessous de la moyenne de la strate.

➤ **Chapitre 024 les produits des cessions d'immobilisations pour 660 000 € pour la vente de la maison Keller, de l'ancien CCAS**

⇒ **Des recettes d'ordre pour 585 000 euros :**

➤ **Les dotations aux amortissements pour 285 000 €**

➤ **Le virement de la section de fonctionnement pour 300 000 €**

B / DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'établissent à **4 072 154.10 €**.

Les dépenses d'investissement se votent au chapitre mais également par opération.

VOTE DU BUDGET				
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				
Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	115 000.00	144 140.00	144 140.00

202			49 140.00	49 140.00
2031	Frais d'études	100 000.00	80 000.00	80 000.00
2051	Concessions et droits similaires	15 000.00	15 000.00	15 000.00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 558 279.31	1 425 857.73	1 425 857.73
2111	Terrains nus	95 000,00	70 000.00	70 000.00
2112	Terrains de voirie	10 000,00		
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	10 000,00	10 000.00	10 000.00
2128	Autres agencements et aménagements	355 000,00	140 000.00	140 000.00
21311	Constructions bâtiments administratifs	20 000,00		
21312	Constructions bâtiments scolaires	140 171.38	80 000.00	80 000.00
21318	Constructions autres bâtiments publics	314 620.62	280 000.00	280 000.00
2151	Réseaux de voirie	124 180.93	500 000.00	500 000.00
21532	Reseaux d assainissement	10 000,00		
21534	Réseaux d'électrification	79 989.95	58 000.00	58 000.00
21538	Autres réseaux	0,00		
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	100 000,00		
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	5 000,00		
21828	Autres matériels de transport	70 000,00	55 000.00	55 000.00
21838	Autre matériel informatique	49 504,00	20 000.00	20 000.00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	42 000,00	81 900.00	81 900.00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	36 173.29	47 700.00	47 700.00
2188	Autres immobilisations corporelles	96 639.14	83 273.73	83 273.73
	Opérations d'équipements	2 828 350.65	550 000.00	550 000.00
10		5 000.00		
13		109 125,00		
16		498 000,00	553 000.00	553 000.00
1641		495 000,00	540 000.00	540 000.00
165		8 000.00	13 000.00	13 000.00
26				
27		5 000,00		
020				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		5 123 754.96	2 672 997.73	2 672 997.73

RESTES A REALISER 2024	1 143 653.07
-------------------------------	---------------------

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	255 503.30
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 072 154.10
---	---------------------

+

22

Détail répartition par chapitres hors opérations :

- **Le chapitre 20 (hors opérations) regroupe les modifications de PLU, les études et acquisitions de logiciels** pour une provision de 144 140 €.
- **Le chapitre 21 (hors opérations) regroupe les travaux dans les bâtiments, ceux concernant la voirie, et les acquisitions de matériel** pour un montant de 1 425 857.73 €.

2111 : 70 000 €

- Acquisition de terrains GPA

2128 : 140 000 €

- Création d'un city parc dans l'éco quartier 110 000 € si obtention des subventions
- Pôle agricole de proximité participation aux études de sol 30 000 €

21312 : 80 000 €

- Travaux dans les écoles

21318 : 280 000 €

- Divers travaux pour l'entretien des bâtiments notamment au gymnase Marboulus, club house du tennis, tribune Marboulus, étanchéité gymnase Maubuisson etc...

21534 : 500 000 €

- **Travaux Grande Rue**

21534 : 58 000 €

- **Illuminations**

21828 : 55 000 €

- Remplacement véhicule plateau au CTM, acquisition véhicule électrique pour finaliser la flotte auto.

21838 : 20 000 €

- L'acquisition de matériel informatique pour les services.

21841 : 81 900 €

- Acquisition de mobilier scolaire si ouverture d'une classe maternelle + une élémentaire.

21848 : 47 000 €

- L'acquisition de mobilier pour les autres services.

2188 : 83 257.73 €

- L'acquisition de matériel, dont du matériel scénique, pour les espaces verts, voirie, écoles.

Le chapitre 16 concerne le remboursement du capital de la dette et le remboursement de cautions pour 538 000 €

Détail des opérations votées :

1011 Opération Centre Bourg : fin du marché 500 000 €.

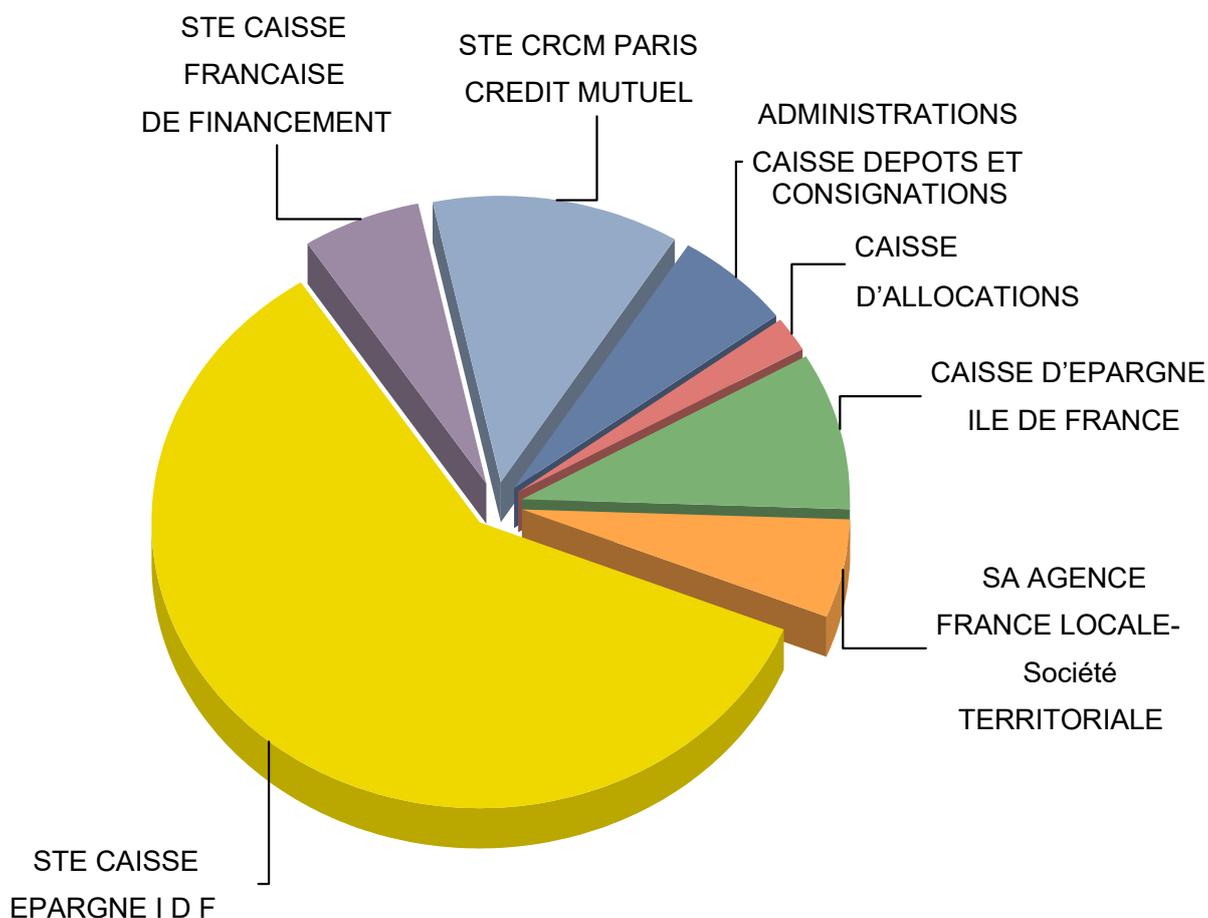
1012 Opération église : 50 000 € travaux d'assainissement et études.

C/ LA DETTE ET LA CAF

C.1 La Dette

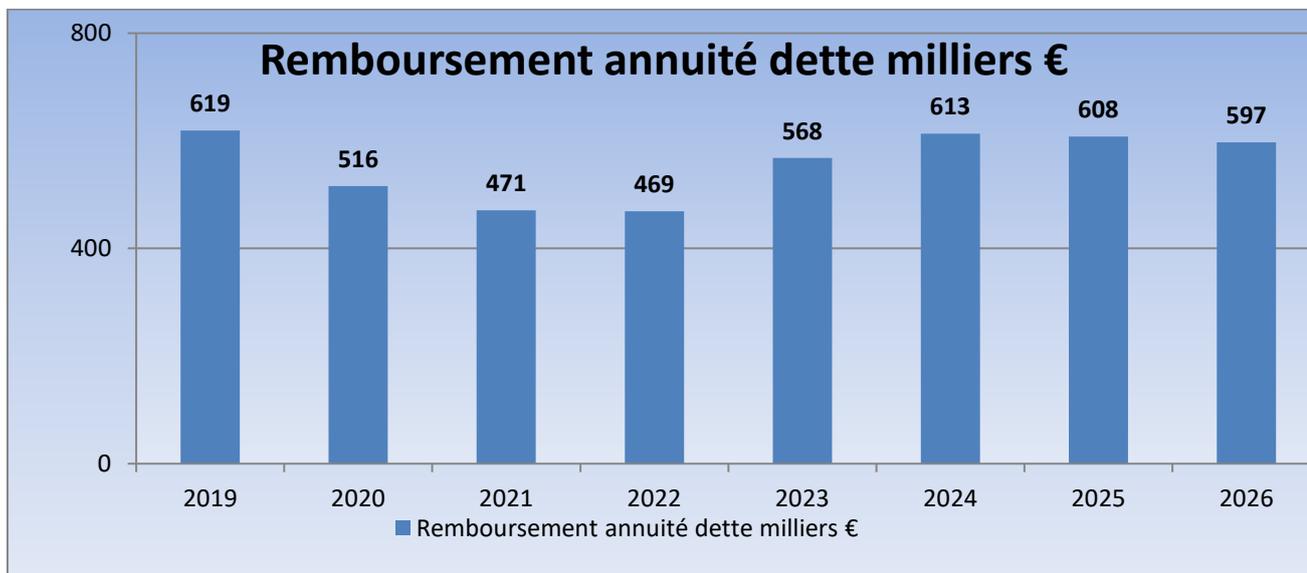
La structure de la dette est composée de taux fixes et un emprunt indexé sur le LIVRET A. La ville ne détenant aucun emprunt à taux structurés, l'ensemble de la dette est classé 1-A dans la grille de classification Gissler, ce qui correspond au niveau de risque le plus faible.

Répartition des échéances par prêteur pour l'exercice 2025



ADMINISTRATIONS CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	38 306,70 €	5,9%
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	12 000,00 €	1,8%
CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE	58 353,80 €	8,9%
SA AGENCE FRANCE LOCALE- Société TERRITORIALE	37 337,00 €	5,7%
STE CAISSE EPARGNE I D F	389 871,04 €	59,7%
STE CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	36 652,90 €	5,6%
STE CRCM PARIS CREDIT MUTUEL	80 545,24 €	12,3%
Total :	653 066,68 €	100,0%

Au 01/01/2025 le délai de désendettement (encours de la dette/épargne brute) de la commune est estimé à 10 ans pour une dette par habitant de 668 €, contre 780 € pour les communes de la strate démographique (5000 à 10 000 habitants) en 2022. Nous accusons une dégradation conjoncturelle depuis 2024 due à la baisse observée de certaines recettes dont la vente des biens qui s'enregistre en fonctionnement recettes.



Au 01/01/2025, l'encours de dette d'un montant de 5.3 M€ est constitué de 15 emprunts à taux fixe dont la durée résiduelle moyenne est de 11 ans, incluant le prêt sur 40 années contracté auprès de la CDC pour la construction de la MDPE en 2017.

En janvier 2025, les taux reculent à nouveau. Après deux années de hausse, ces taux avaient quadruplé pour atteindre un pic à 4,5 % en décembre 2023.

Mais depuis quelques mois, la tendance s'est inversée. Le 12 décembre 2024, la Banque centrale européenne (BCE) a en effet décidé de baisser une nouvelle fois ses taux directeurs de 0,25 point de base. Cette baisse, la quatrième en 2024, a permis aux banques de proposer des taux plus attractifs. Résultat, selon les établissements et les profils, les taux des crédits à l'habitat s'échelonnent désormais entre 3,05 % et 3,15 % sur 15 ans.

Sur 20 ans, ils se situent entre 3,20 % et 3,35 %.

De plus la perte de recettes issue des transactions immobilières et le décalage des ventes ont concouru également à cette baisse de l'épargne en 2023. En 2024 la situation s'améliore légèrement.

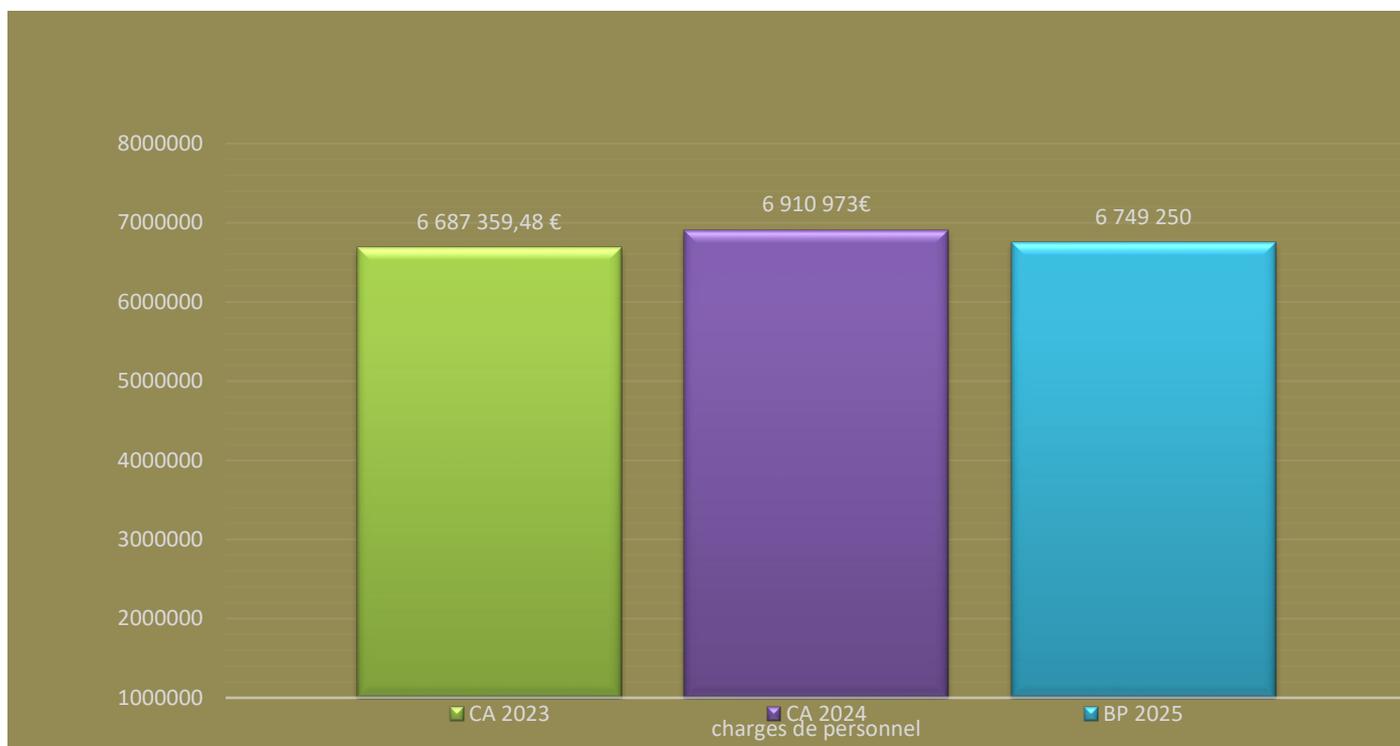
C.2 L'épargne

L'épargne qui a accusé une dégradation depuis 2022 a débuté sa remontée dès 2024. En effet, pour toutes les collectivités, les dépenses de fonctionnement ont connu en 2023 leur plus forte croissance « depuis près de quinze ans » avec + 4,9 %. La hausse de deux postes de dépenses a été particulièrement forte : les charges à caractère général (achats, contrats de prestations de services...) qui ont bondi de 11,6 % et les frais de personnel qui ont augmenté de + 4,1 % à cause des différentes mesures gouvernementales de revalorisations salariales. De plus la perte de recettes issues des transactions immobilières et le décalage des ventes ont concouru également à cette baisse de l'épargne.

2021 (en milliers d'€)	2022 (en milliers d'€)	2023 (en milliers d'€)	2024 (en milliers d'€)	EPARGNE
1 477	188	20	456	Epargne de gestion (Recettes réelles de fonctionnement + Transferts de charges (en ordre) - Dépenses réelles de fonctionnement
1 381	93	-90	322	Epargne brute = épargne de gestion - intérêts

2. LE VOLET RESSOURCES HUMAINES.

Les charges de personnel



Les charges de personnel représentent 57.29 % des charges de fonctionnement.

De façon constante, une attention toute particulière est portée sur les frais de personnel, qui représentent plus de la moitié des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville.

Aussi, la Ville prévoit pour 2025 une progression limitée compte tenu du contexte actuel et des besoins déjà couverts en 2024. En effet l'accroissement de la population nécessite réglementairement d'augmenter nos effectifs des secteurs de l'enfance et petite enfance.

Cette prévision intègre la poursuite de la maîtrise des effectifs, la recherche d'optimisation constante des organisations ainsi que la valorisation de l'engagement, de l'atteinte des objectifs.

Cette prévision intègre donc le transfert du personnel restauration/entretien des offices au SIRCEB à compter du 01 septembre 2025.

Des facteurs externes impactant le budget des charges de personnel :

- Le glissement vieillesse technicité (GVT) est l'augmentation « mécanique » de la masse salariale des agents publics en raison de l'augmentation de leur rémunération liée à leur déroulement de carrière (avancements d'échelon, de grade...). En 2025, le GVT est estimé à 15 000 € ;
- Revalorisation du SMIC de 2 % depuis novembre 2024 soit 5 000 €.
- Revalorisation des IFSE suivant les lignes directrices de gestion et mise en place de l'IFE pour la police municipale soit + 40 000 € ;
- La réforme de la protection sociale est entrée en vigueur au 01 janvier 2022. La participation de la collectivité est de 15 € brut pour l'ensemble des agents ayant souscrit une complémentaire du contrat groupe avec le CIG et à partir du 1^{er} janvier 2025 7 € pour la prévoyance.

Des facteurs internes dont les effets se traduisent par des hausses ou des baisses :

- Les départs à la retraite prévus en 2025 sont au nombre de 2. Leurs remplacements ont déjà été anticipés soit dans le cadre de réorganisation comme pour le secteur de la petite enfance ou par un recrutement. Soit une économie de – 80 000 €.
- Le versement du CIA depuis 3 années dont l'impact budgétaire représente 80 000 € valorisant, selon les critères déterminés dans la délibération adoptée en 2022, la valeur professionnelle et l'implication des agents.
- Transfert du personnel restauration/entretien des offices au 1^{er} septembre – 215 000 €.

La politique de gestion des ressources humaines

En matière de politique de gestion des ressources humaines, Bessancourt s'attache à rendre un service public de qualité.

La volonté de la collectivité en gestion RH est de soutenir les encadrants, de mettre en œuvre les formations permettant l'actualisation et la montée en compétences, de développer les parcours professionnels en interne, de favoriser la culture de l'égalité pour que chacun ait une place et puisse contribuer à enrichir les projets collectifs.

Elle œuvre aussi pour prévenir les risques professionnels et favoriser les démarches de qualité de vie au travail, dans un objectif d'amélioration permanent des conditions de travail. Cela s'est traduit par la signature de 2 conventions avec le CIG pour :

- Un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) accompagnant ainsi la collectivité sur les règles d'hygiène et de sécurité au travail.

- Un conseiller de prévention qui va assister la collectivité dans l'application des mesures dans la loi sur le bien-être.

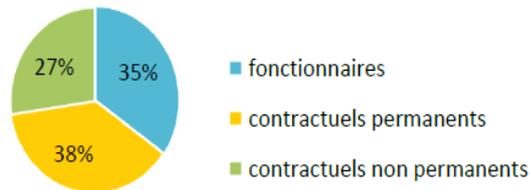
RSU 2023 adopté au conseil municipal du 12 décembre 2024 :

1/ Les effectifs

Effectifs

➔ **216 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023**

- > 75 fonctionnaires
- > 82 contractuels permanents
- > 59 contractuels non permanents



Il s'agit de l'ensemble des agents ayant été rémunérés au moins une journée entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023.

Si la part d'agents non permanents semble élevée, il convient de rappeler que les contractuels non permanents correspondent à des emplois saisonniers liés à un accroissement temporaire d'activité, ou à des vacances (cas sur certains agents d'entretien, ou dans le secteur de l'animation durant les congés pour les ALSH, ou de l'aide aux devoirs)

Au 31 décembre 2023, il y a donc 157 agents permanents sur la collectivité.

Cet effectif est relativement stable par rapport à 2022, où l'effectif d'agents permanents était de 151.

Sur les 157 agents permanents, les équivalents temps plein rémunérés sont de 147. Bessancourt se situe dans la moyenne des villes de même strate selon les données sociales issues des RSU transmis au CIG Grande Couronne.

Équivalent temps plein rémunéré

➔ **147,11 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023**

- > 72,68 fonctionnaires
- > 60,77 contractuels permanents
- > 13,66 contractuels non permanents

267 740 heures travaillées rémunérées en 2023

Répartition des ETPR permanents par catégorie



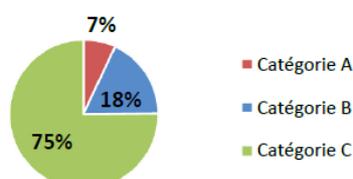
Composition des effectifs des agents permanents

Caractéristiques des agents permanents

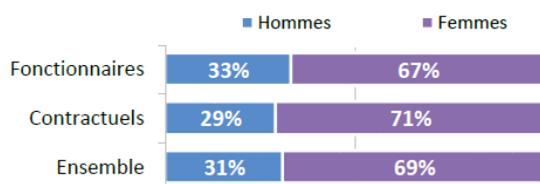
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	28%	16%	22%
Technique	39%	38%	38%
Culturelle	4%	13%	9%
Sportive		2%	1%
Médico-sociale	13%	12%	13%
Police	3%		1%
Incendie			
Animation	13%	18%	16%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut



➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	34%
Adjointes d'animation	15%
Adjointes administratifs	14%
Assistants d'enseignement artistique ATSEM	7%

La ville de Bessancourt se situe dans la moyenne des villes de même strate en Ile-de France affiliées au Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne.

Pour ce qui est de la répartition par filière des villes de même strate, la filière technique arrive en tête. Elle est pour autant légèrement en dessous des tendances des autres villes où la filière technique représente 47% des agents permanents.

Le taux de féminisation des emplois est quant à lui plus élevé que le taux moyen des autres villes (63 %). Cette forte proportion des femmes s'explique par le fait que la ville a en régie un établissement d'accueil des jeunes enfants, des agents d'entretien, et des ATSEM qui sont des postes essentiellement occupés par des femmes. Le taux de féminisation est aussi important dans les postes de direction de la ville.

Pyramide des âges

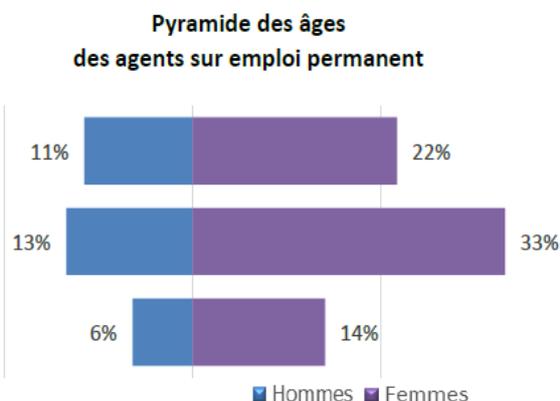
➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 43 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	47,77
Contractuels permanents	38,11
Ensemble des permanents	42,72

de 50 ans et +

Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	35,47

de - de 30 ans



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

A Bessancourt, l'âge moyen des agents est de 42.72 ans contre 46.78 en moyenne dans les villes de strates similaires.

2/ Budget et Rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 59,77 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	11 186 805 €	Charges de personnel*	6 686 489 €	➔	Soit 59,77 % des dépenses de fonctionnement
<i>* Montant global</i>					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	4 162 031 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	339 691 €
Primes et indemnités versées :	762 019 €		
IFSE :	671 775 €		
CIA :	74 363 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	81 637 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	15 814 €		
Supplément familial de traitement :	41 179 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

La part des charges de personnel est plus importante que dans les villes de strates similaires qui représente en moyenne 56.81 %.

Il ressort des données sociales du CIG que la rémunération des agents de Bessancourt est plus élevée que la moyenne des villes de strates similaires toutes catégories confondues et tous statuts confondus

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	57 346 €	54 519 €	s	33 231 €	33 476 €	26 327 €
Technique			s		29 823 €	26 203 €
Culturelle			33 883 €	s	s	s
Sportive				27 397 €		
Médico-sociale	48 575 €	s	s	s	26 204 €	25 680 €
Police					40 889 €	
Incendie						
Animation			40 133 €		29 329 €	26 409 €
Toutes filières	51 803 €	52 136 €	36 146 €	34 433 €	30 756 €	26 143 €

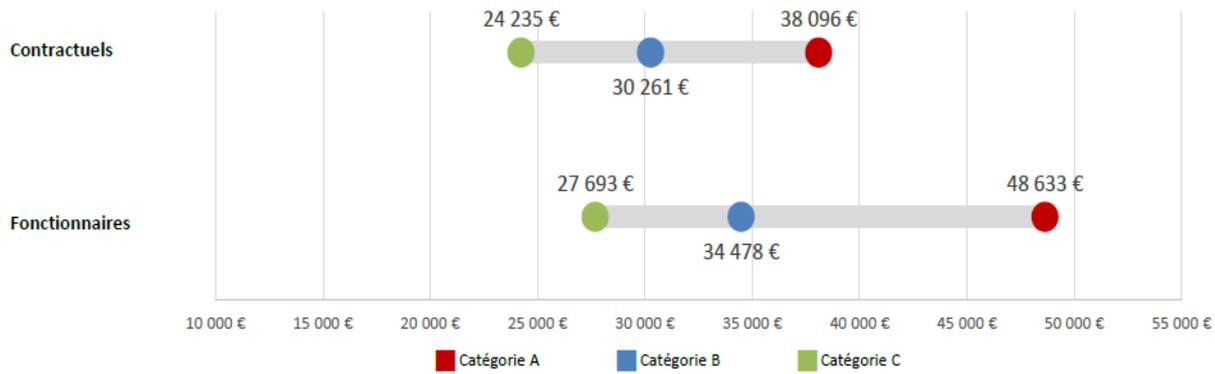
*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Salaires moyen brut annuel d'un agent de catégorie C contractuel : 26143 contre 24235 pour les autres villes

Salaires moyen d'un agent de catégorie C titulaire : 30 756 contre 27693 pour les autres villes

Graphique indiquant le montant des rémunérations moyenne par catégorie des agents permanents des villes de strate similaire

◆ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents



Il convient de moduler aussi le différentiel de salaire sur les agents de catégorie A. Les effectifs de cadre comportent des agents positionnés pour les fonctionnaires sur des grades d'attaché principal. En ce qui concerne les contractuels, il s'agit des emplois de direction générale.

Il convient également de préciser que la part du régime indemnitaire (IFSE et CIA) représente 18 % du montant de la rémunération des agents, contre 14% en moyenne pour les autres villes. Cela démontre que le niveau de rémunération à Bessancourt est bien positionné par rapport aux autres villes de même strate. C'est un moyen de fidéliser les agents.

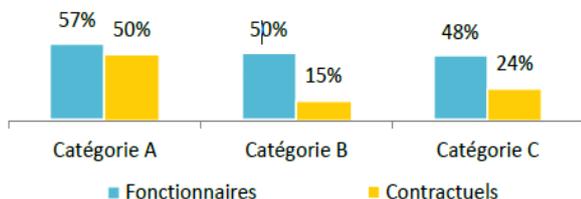
3/ Evolution professionnelle

- ➔ Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel
- ➔ 1 lauréat d'un examen professionnel nommé
- ➔ Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- ➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle
- ➔ 44 avancements d'échelon et 9 avancements de grade

4/ La formation professionnelle

➔ En 2023, 35,7% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023



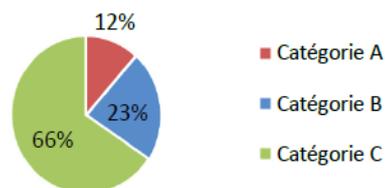
➔ 66 622 € ont été consacrés à la formation en 2023

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	58 %
Frais de déplacement	6 %
Autres organismes	36 %

➔ 189 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,2 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	100%
-------	------

Dans le secteur de la formation professionnelle, Bessancourt a dépensé plus de 66 000 euros contre 58 000 euros en moyenne sur les autres villes. Pourtant, le taux d'agents ayant bénéficié de formation est en dessous du taux moyen qui est de 45%. C'est un point à travailler. Il s'explique en partie par le fait que la ville a souhaité mettre l'accent sur la formation des équipes pédagogiques de la MDPE dans le cadre d'un projet de territoire CTG et sur la formation au CACES d'agents des services techniques. Le renforcement des formations vers l'ensemble des agents est un axe de travail et d'amélioration. Le nombre de jours moyen de formation est de 1.2 contre 1.6 en moyenne pour les villes de strate similaire.

5/ Absentéisme

➔ En moyenne, 19,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par fonctionnaire

> En moyenne, 10,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par agent contractuel permanent

Le nombre de jours d'absences en moyenne est plus élevé à Bessancourt que dans les autres villes de strates similaires. Les villes enregistrent une durée moyenne de 17 jours d'absence pour les fonctionnaires et 7 pour les contractuels.

Cette durée est à moduler à Bessancourt, car certains agents sont absents sur de longue période ce qui vient biaiser la moyenne.

Par ailleurs, il faut noter que le taux d'absentéisme global est de 5.25 % contre 7,92% pour les autres villes. Cela indique que moins d'agents sont absents, mais ils le sont plus longtemps.

13 accidents du travail ont été déclarés en 2023 ce qui fait une moyenne de 6 accidents du travail pour 100 agents. Bessancourt est dans la moyenne des villes de sa strate qui est de 6.2. En revanche, la durée des arrêts pour accident du travail est plus longue. Elles sont en moyenne de 60 jours à Bessancourt contre 47 pour les autres villes.

6/ Prévention des risques professionnels

En 2023, la ville a adhéré au CIG pour les visites médicales des agents. Dans ce cadre, la mise en place du DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) sera réalisée.

D'autre part en 2024, une démarche a été initiée afin de contractualiser avec le CIG pour la mise en place de visites de sites avec des agents de prévention et d'inspection afin de mener des actions pour la prévention des risques.

Conclusion :

Ce projet de Budget Primitif 2025 reprend les principaux éléments présentés dans le Rapport d'Orientation Budgétaire.

Il est construit sur la base de grands principes :

- Finaliser le programme d'investissement pour transformer durablement la Ville et ses services municipaux.
- Conserver un niveau satisfaisant d'autofinancement et mobiliser le maximum de recettes d'investissement.
- Assurer la soutenabilité de la dette au regard des échéances de remboursement en maintenant un recours à l'emprunt maîtrisé
- Conforter l'action sociale
- Contenir les dépenses de fonctionnement
- Poursuivre une politique de stabilité fiscale (taux d'imposition locaux inchangés) et d'optimisation des recettes
- Renforcer les synergies et les coopérations avec la communauté d'agglomération du Val Parisis pour veiller à la cohérence et à la performance de l'action publique locale.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce projet de Budget Primitif 2025 de la Ville.